

### **Soutenir et accompagner les collaborateurs en difficulté Aider l'entreprise à anticiper et gérer les situations à risque**

Fruit d'années d'expérience dans le domaine de l'accompagnement psychologique au travail, CARE® s'articule autour de principes résolument novateurs garantissant les conditions d'un **accompagnement personnalisé et hautement professionnel pour l'entreprise et ses salariés**. Se démarquant des « numéros verts » classiques, CARE® offre un véritable **dispositif de prévention dynamique et facilement mobilisable** par les acteurs internes de la prévention (DRH, CHSCT, équipe médico-sociale).

#### **Un soutien de proximité, réellement efficace**

- La pratique l'a largement démontré : un salarié sollicite un écoutant externe lorsque ce dernier est connu et peut créer une véritable **relation de proximité**.
- La notion de proximité est donc centrale dans CARE® : chaque entreprise est suivie par un **psychologue référent**, géographiquement proche et clairement identifié auprès des salariés.
- Cette proximité du psychologue incite les collaborateurs à percevoir CARE® comme un **dispositif d'aide et de confort psychologique facilement accessible**. CARE® n'est donc pas uniquement un « numéro d'urgence » curatif mais un soutien préventif utilisé en amont des situations graves.
- Les collaborateurs bénéficient de **véritables consultations par téléphone**. Le psychologue référent assure l'ensemble des consultations. Il suit ainsi chaque appelant de façon professionnelle et personnalisée.
- Sur demande de l'entreprise, le psychologue référent peut également assurer des **interventions sur site** (consultations en face-à-face ou groupes de paroles).



#### **Un véritable interlocuteur « conseil » pour l'entreprise**

Proche et disponible, CARE® joue également un **rôle de conseil** pour la gestion de toute situation potentiellement génératrice de risque psychologique (annonce de réorganisation, survenue d'un événement traumatique, etc.). Le **superviseur CARE® peut ainsi être sollicité à tout moment**.

#### **CARE® : comment ça marche ?**

- Le salarié peut appeler CARE® du lundi au vendredi pour fixer un rendez-vous avec le psychologue référent parmi **les plages horaires réservées à son entreprise**.
- A la date convenue, le psychologue référent appelle le salarié en toute **confidentialité et anonymat**.
- La durée d'une consultation dure **45' en moyenne**.
- D'autres consultations peuvent être fixées. Elles seront assurées par le **même** psychologue.
- Si la demande de consultations dépasse les plages horaires réservées, celles-ci peuvent être facilement étendues.

**Plus en savoir plus : [www.capital-sante.fr/care](http://www.capital-sante.fr/care)**

CAPITAL SANTE

Tour Pacific – 11 cours Valmy 92977 Paris La Défense Cedex - France

Tour Hémilythe – 150 avenue Georges Pompidou – 13100 Aix-en-Provence

Tél : 0 811 46 22 13 - Email : [care@capital-sante.fr](mailto:care@capital-sante.fr)